



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
19 mars 2013  
Français  
Original : anglais

---

**Session annuelle de 2013**

3-14 juin 2013, New York

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Prolongation des programmes de pays dans la région  
de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe**

**Note du Directeur exécutif**

*Résumé*

La présente note contient des renseignements sur la prolongation d'un an du programme de pays pour l'Angola ; la prolongation de six mois du programme de pays pour le Kenya ; la troisième prolongation d'un an du programme de pays pour Madagascar ; et la prolongation de deux ans et demi du programme de pays pour le Soudan du Sud.

Conformément aux procédures établies, le Directeur exécutif approuve la prolongation de six mois et la première prolongation d'un an des programmes de pays, mais les demandes pour une deuxième ou une troisième prolongation d'un an ainsi que pour une prolongation de deux ans et de deux ans et demi doivent être soumises au Conseil d'administration pour approbation.

Le Conseil d'administration pourra décider : a) de prendre note de la prolongation d'un an du programme de pays pour l'Angola, présentée dans le tableau 1; b) de prendre note de la prolongation de six mois du programme de pays pour le Kenya, présentée dans le tableau 1; et c) d'approuver la troisième prolongation exceptionnelle d'une année du programme de pays pour Madagascar, présentée dans le tableau 2; et d'approuver la prolongation exceptionnelle de deux ans et demi du programme de pays pour le Soudan du Sud, présentée dans le tableau 2.



Tableau 1  
Prolongations de programmes de pays

Pays	Période sur laquelle portait le programme d'origine	Période de la prolongation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou autres questions
Angola	2009-2013	2014	L'équipe des Nations Unies et le Gouvernement se sont entendus pour prolonger d'un an, soit jusqu'à la fin 2014, l'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) afin de faciliter la participation du Gouvernement aux processus du PNUAD. La prolongation du PNUAD et des programmes de pays respectifs assurera également leur harmonisation avec le cycle de programmation du Gouvernement.	Des élections législatives nationales ont eu lieu le 31 août 2012. Du fait du calendrier, les gouvernements partenaires n'auraient pu participer aux processus de développement du PNUAD, si le PNUAD n'avait pas été prolongé.	Au cours de la période de prolongation, le FNUAP aidera le Gouvernement à : a) préparer le recensement de la population et des logements prévu pour 2014; b) élaborer une politique nationale de la population; c) mettre au point un mécanisme et un plan d'action pour garantir la continuité de l'approvisionnement en produits de santé procréative; d) améliorer la santé maternelle par des interventions portant sur la prévention et le traitement de la fistule obstétricale, les soins obstétriques et néonataux d'urgence et la prévention des infections au VIH et de la violence sexiste.
Kenya	2009-2013	Juin 2014 (six mois)	L'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement se sont entendus pour prolonger de six mois, soit jusqu'à la fin du mois de juin 2014, l'actuel Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) de sorte qu'il soit aligné avec le calendrier fiscal du Gouvernement.	Le Gouvernement procède à la mise au point du deuxième plan à moyen terme du Kenya, Vision 2030, son programme de développement. Les élections du 4 mars 2013 retarderont vraisemblablement le processus.	L'appui du FNUAP portera sur : a) le renforcement de la continuité de l'approvisionnement en produits de santé procréative aux niveaux national et sous-national; b) la formation de sages-femmes afin d'élever les taux de naissances assistées par du personnel qualifié; c) l'élargissement des services de santé sexuelle et procréative ainsi que des services liés au traitement du VIH/sida dans des zones choisies; d) la prévention et la gestion de la violence sexuelle et sexiste; et e) le rassemblement, l'analyse et la diffusion de données sur des questions liées au FNUAP.

Tableau 2

**Prolongations de programmes de pays qu'il est demandé au Conseil d'administration d'approuver**

Pays	Période sur laquelle portait le programme d'origine	Période de la prolongation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou autres questions
Madagascar	2008-2011 2012-2013 (Première prolongation de deux ans)	2014 (deuxième prolongation – un an)	L'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement se sont entendus pour prolonger le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) une deuxième fois, jusqu'à la fin de 2014. Cette prolongation répond : a) au besoin d'associer les partenaires nationaux intéressés au cours de la période précédant les élections; b) à l'absence d'un cadre de planification du développement national; et c) au besoin de planifier un nouveau cycle du PNUAD dès que les autorités nouvellement élues seront en place.	Aucun plan de développement national convenu n'a été mis en place à l'achèvement du plan d'action de Madagascar en décembre 2012. Les élections présidentielles et parlementaires doivent avoir lieu en juillet 2013 et septembre 2013 respectivement. Le système des Nations Unies en place à Madagascar élaborera le nouveau PNUAD après l'installation du nouveau gouvernement de sorte qu'il intègre les priorités du gouvernement nouvellement élu.	L'appui du FNUAP portera sur le renforcement de la qualité des services intégrés de santé maternelle et néonatale au travers : a) de programmes d'obstétrique; b) de services liés au traitement de la fistule; c) de la continuité de l'approvisionnement en produits de santé procréative aux niveaux national et sous-national; d) de services de santé sexuelle et procréative et de services liés au traitement du sida; et e) de services visant à prévenir et gérer la violence sexuelle. Le FNUAP fournira par ailleurs un appui en vue de l'exploitation des données du recensement et pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise.

Pays	Période sur laquelle portait le programme d'origine	Période de la prolongation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou autres questions
Soudan du Sud	2012-2013	2014-juin 2016 (deux ans et demi)	L'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement se sont entendus pour prolonger l'actuel Plan-Cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (PNUAD) pour deux ans et demi, jusqu'à la fin de 2016, afin de l'harmoniser avec le plan de développement pour le Soudan du Sud tel que prolongé (prolongé jusqu'au 30 juin 2016).	Après son accession à l'indépendance, en 2011, le Soudan du Sud a adopté une constitution de transition et un plan de développement national, 2012-2013. Selon la constitution de transition, un recensement de la population doit être organisé, des élections générales doivent avoir lieu en 2015 et une nouvelle constitution doit être adoptée. C'est pourquoi le Gouvernement a prolongé l'actuel plan de développement du Soudan du Sud.	Au cours de la période de prolongation, l'assistance du FNUAP portera sur le renforcement de la qualité des services intégrés de santé maternelle et néonatale en : a) créant un environnement favorable à la gestion et à la fourniture de services complets de santé procréative; b) élargissant les programmes d'obstétrique, les services liés au traitement de la fistule et du VIH; c) renforçant la continuité de l'approvisionnement en produits de santé procréative aux niveaux national et des États; d) améliorant les documents et les services d'éducation en matière de santé destinés aux adolescents et aux jeunes; et e) mettant en place des mécanismes de prévention et de gestion de la violence sexuelle. Le FNUAP renforcera par ailleurs la capacité nationale de rassemblement et d'exploitation des données aux fins du développement et pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise.